Patrice Bergamini : une réunion avec l'UE sur la promotion de l'huile d'olive tunisienne

PAR HAMZA MARZOUK

PUBLIÉ LE 30/01/2018

Invité de l'émission « Naatik bel Akhbar », sur la chaîne nationale Wataniya 1, hier, 29 janvier, Patrice Bergamini, l'ambassadeur de l'Union européenne en Tunisie, est revenu sur l'Aleca et la désinscription de la Tunisie de la liste noire de l'Union européenne.

Revenant sur la désinscription de la Tunisie de la liste noire des paradis fiscaux, <u>Patrice Bergami</u>ni a indiqué que la Tunisie aurait pu présenter ses réponses à temps pour éviter son inscription sur la liste noire. Le Conseil des ministères des Finances de l'Union européenne aurait dû prendre un peu plus de temps étant donné que la Tunisie est le premier pays arabe en transition démocratique dans la région. « La Tunisie n'aurait jamais dû figurer sur cette liste », affirme-t-il.

« La partie tunisienne s'est engagée à lutter contre l'**évasion fiscale**pour une meilleure redistribution de la richesse nationale « , fait-il savoir en ajoutant : » Lutter contre l'évasion fiscale est la meilleure moyen de lutter contre la corruption ». « La Tunisie est appelée à perfectionner sa politique fiscale pour mieux créer de la richesse », considère-t-il.

Il n'existe pas de paradis fiscaux parmi les pays de l'Union européenne, avance l'ambassadeur en réponse à la question de l'animateur. L'ambassadeur a affirmé qu'il essaye quotidiennement de faire comprendre que la Tunisie n'est pas un paradis fiscal. La Tunisie joue un rôle très important en matière de lutte contre le terrorisme.

Répondant à une question relative à l'accord de 1995, Patrice Bergamini a indiqué qu'il a permis de booster les exportations tunisiennes vers l'Union européenne de 187% et plus que 3000 entreprises tunisiennes se sont installées en Tunisie, suite

à cet accord, permettant ainsi la création de plus de 300.000 emplois en Tunisie.

Par ailleurs, Patrice Bergamini a fait savoir qu'une réunion se tiendra la semaine prochaine entre des responsables de l'Union européenne et des responsables tunisiens sur la promotion de l'huile d'olive tunisien. Il a indiqué que la balance commerciale entre la Tunisie et l'**Union européenne** n'est pas déficitaire « et s'il existe un déficit ce n'est pas dû à l'Union européenne.

Dans le même contexte, l'ambassadeur a rappelé que l'Union européenne a doublé à trois reprises les primes pour les étudiants en master et pour les jeunes entrepreneurs, à l'occasion de la visite officielle du président de la République en Belgique. Il n'a pas exclu que si les négociations de l'Aleca avancent, les visas seront accordés plus facilement.